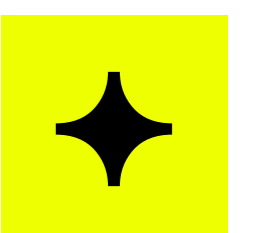


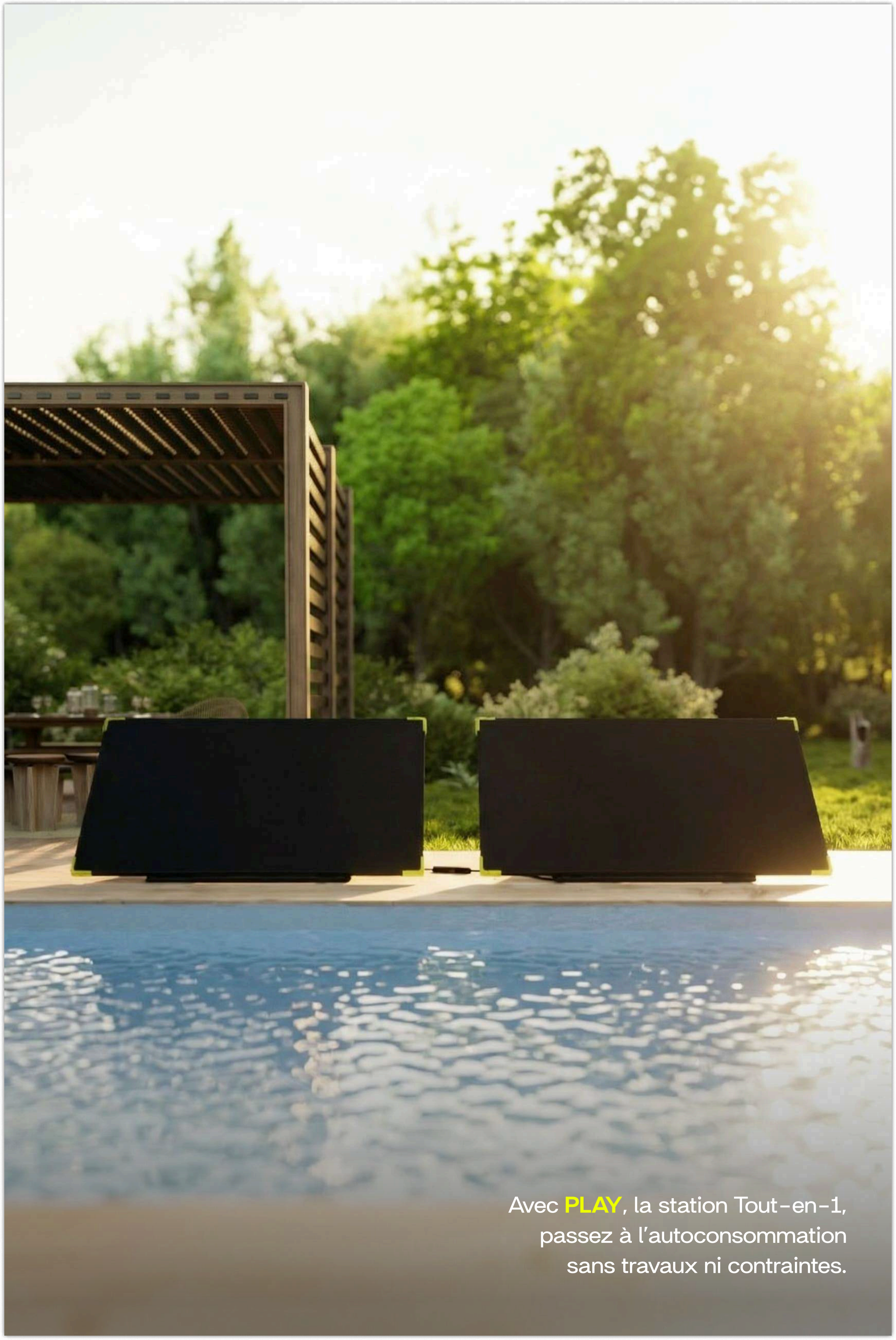
L'énergie vous appartient



avec
PLAY
La station Tout-en-1

Sunology | Maîtrisez votre énergie.





Avec **PLAY**, la station Tout-en-1,
passez à l'autoconsommation
sans travaux ni contraintes.

Avant de commencer, nous vous invitons à consulter la table des matières pour plonger au coeur des thèmes qui vous intéressent.

À savoir

00 | Dans votre carton

01 | Simple comme bonjour

Installation

02 | Au sol, au mur, où vous voulez

Fonctionnement

03 | Production solaire, comment ça fonctionne ?

L'application

04 | Suivez votre production avec **STREAM**

Comment produire plus ?

05 | Interconnexion

Bonus

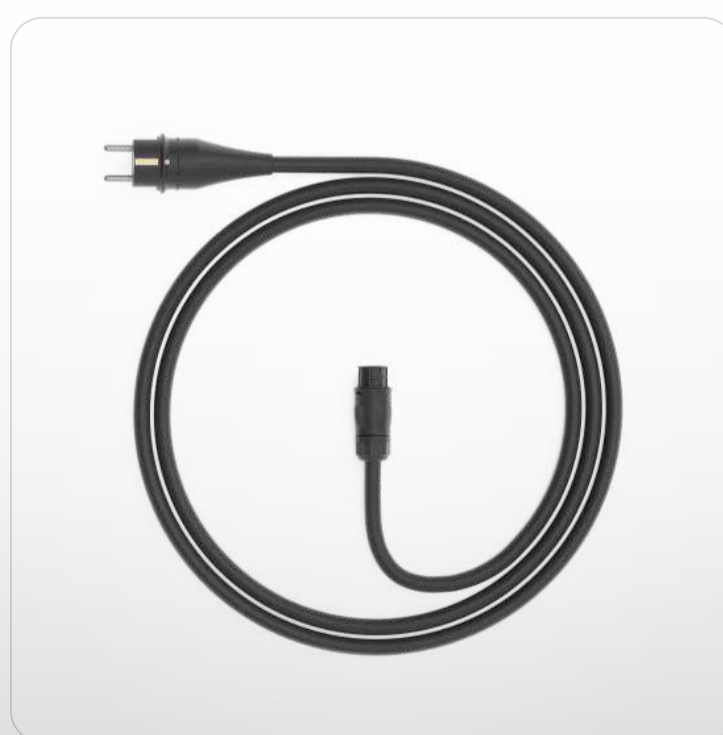
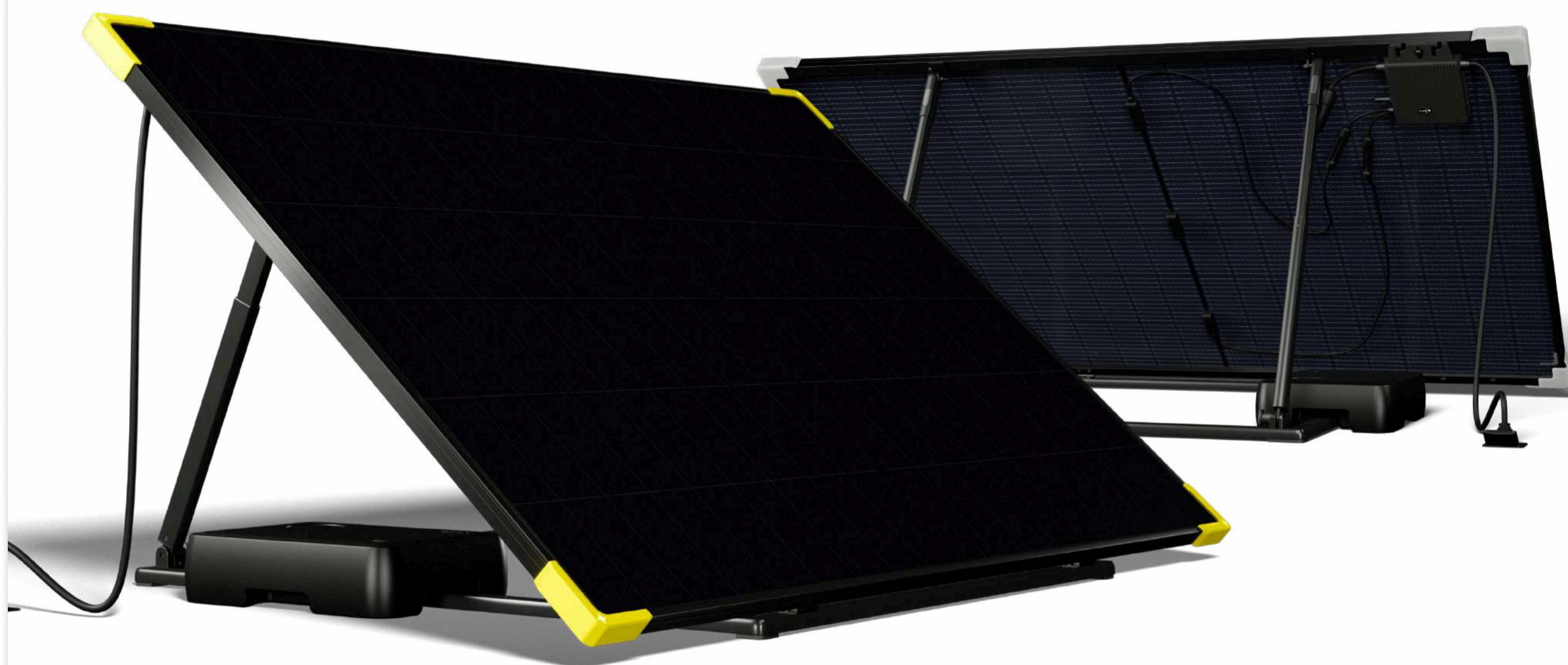
06 | Accessoires

07 | Astuces



00 | Dans votre carton

Parce qu'une belle machinerie ne vient jamais toute seule, qu'il s'agisse d'une première station ou d'une station supplémentaire*, nous avons tout prévu.



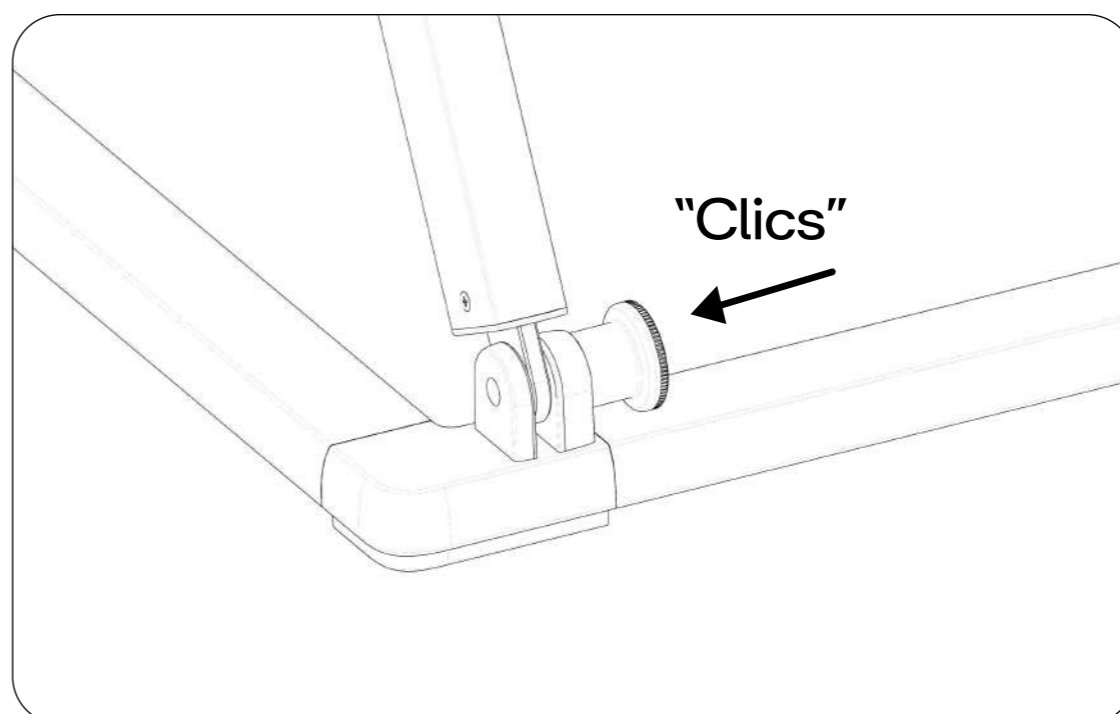
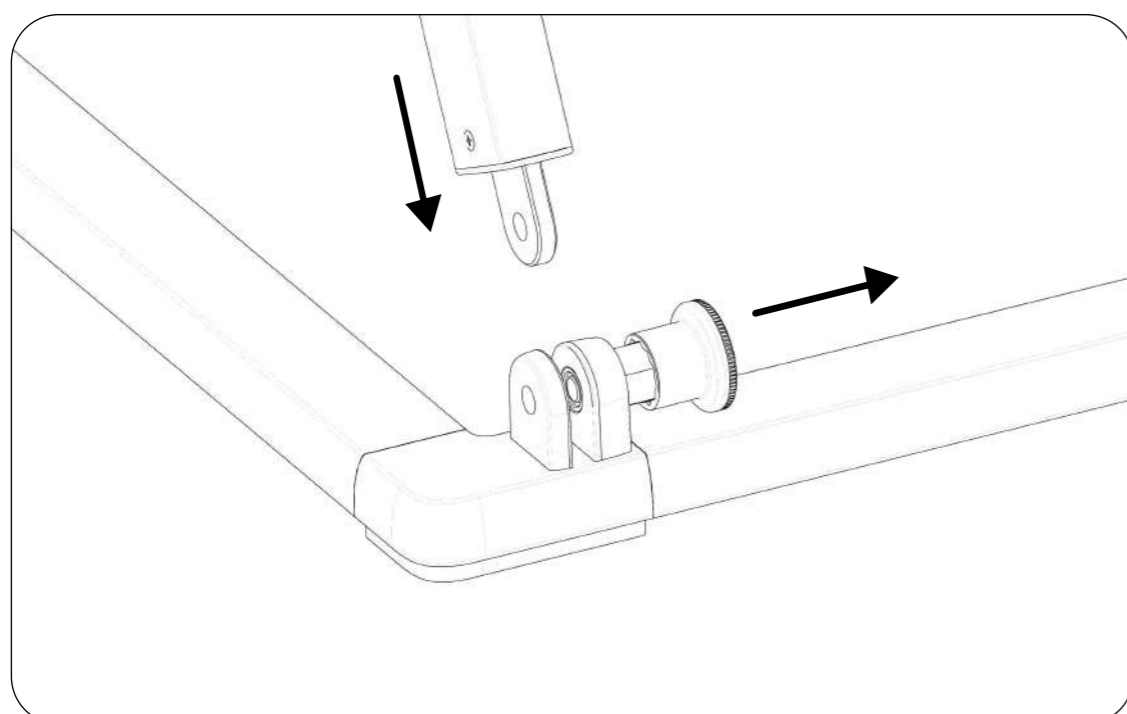
Câble secteur 3m

Raccordez votre station sur une prise électrique murale. **Dans le cas d'une station supplémentaire, un câble d'interconnexion vous sera fourni à la place.*

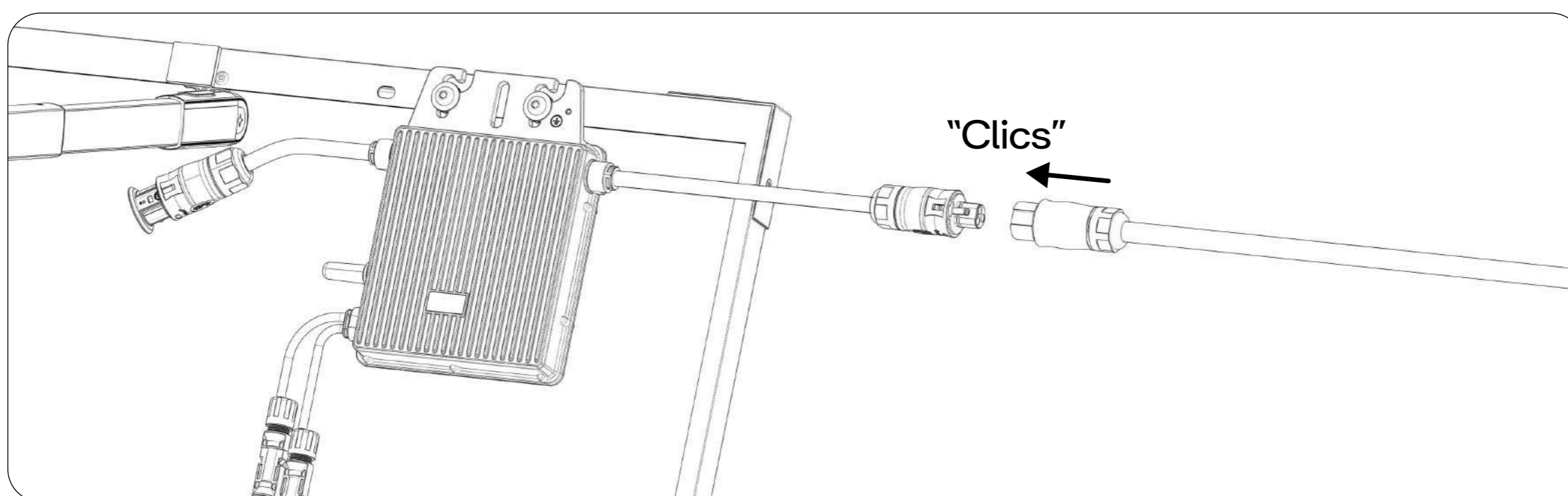


01 | Simple comme bonjour

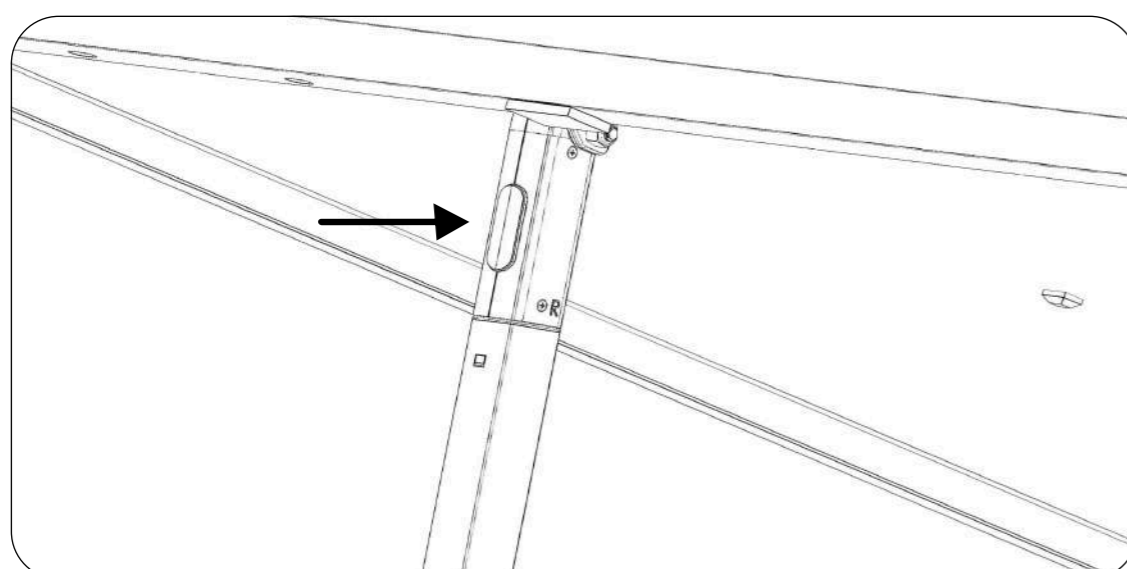
Fixez les deux bras de réglages.



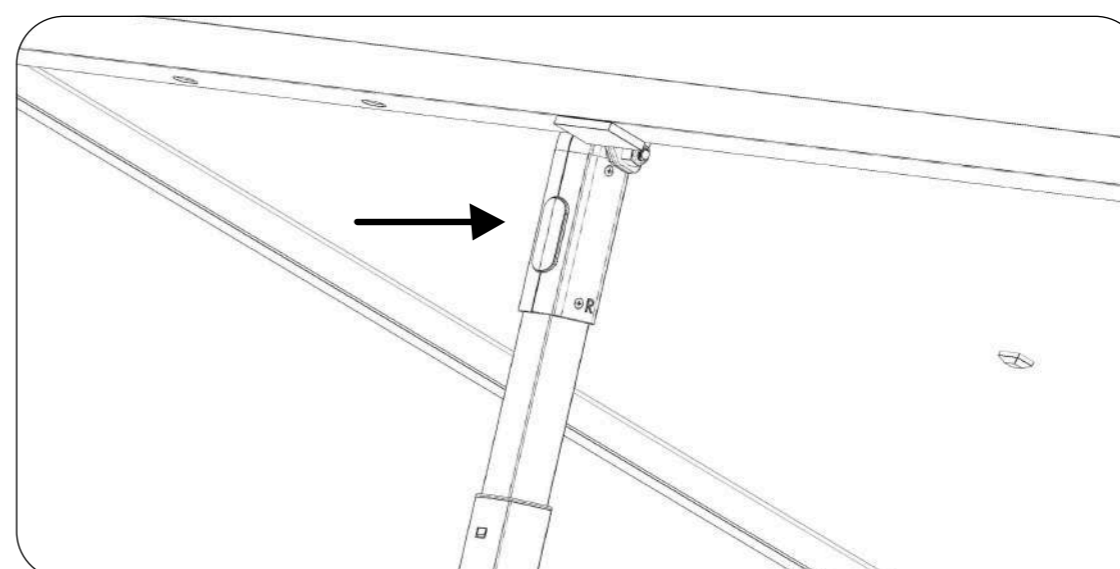
Branchez votre câble d'alimentation. Le tour est joué.



Réglez l'inclinaison de votre station à l'aide des deux boutons pressoirs situés sur les bras de réglages



Position basse pour l'été

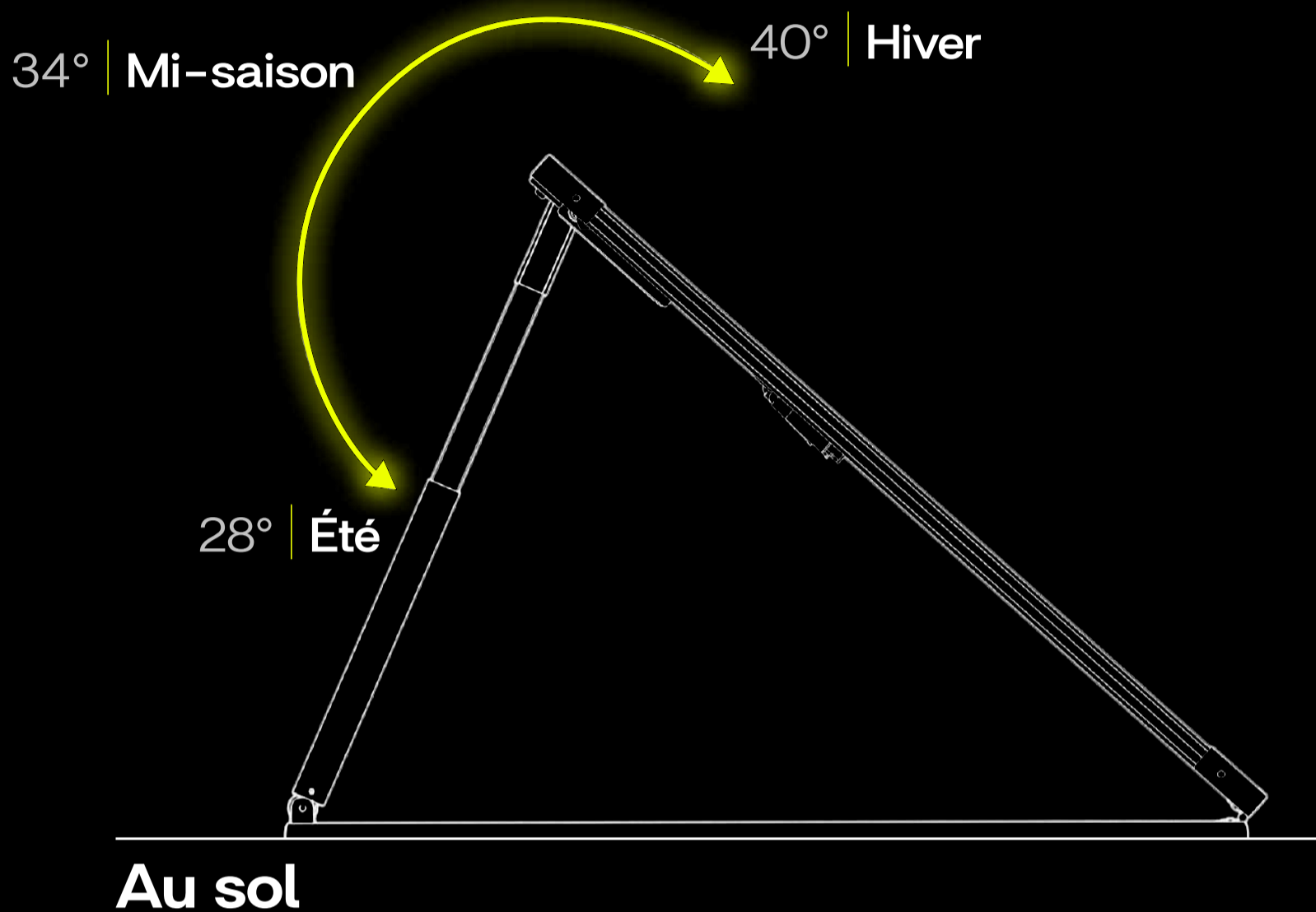


Position haute pour l'hiver







02 | Où vous voulez

Vous exploiterez davantage l'énergie solaire en été en réduisant l'inclinaison, car le soleil est haut dans le ciel, et en hiver en augmentant cette inclinaison car le soleil est plus bas dans le ciel. Voici nos recommandations d'inclinaison selon les saisons :



Pour garantir la stabilité de la station Sunology **PLAY2**, ajoutez un lest approprié selon votre zone de vent (50 kg de base + ballast). Nous recommandons d'utiliser du sable humide — il assure une meilleure assise que l'eau. Référez-vous au guide de lestage ci-dessous.

Guide de lestage

Vitesse du vent (km/h)	Type de vent	Poids conseillé
1 à 19 	Brise légère à modérée	20kg
20 à 38 	Vent soutenu à fort	32kg
39 à 64 	Vent très fort à violent	64kg
+90 	Vent très violent à tempête	Mettre en sécurité les stations à l'abri du vent

Astuce :

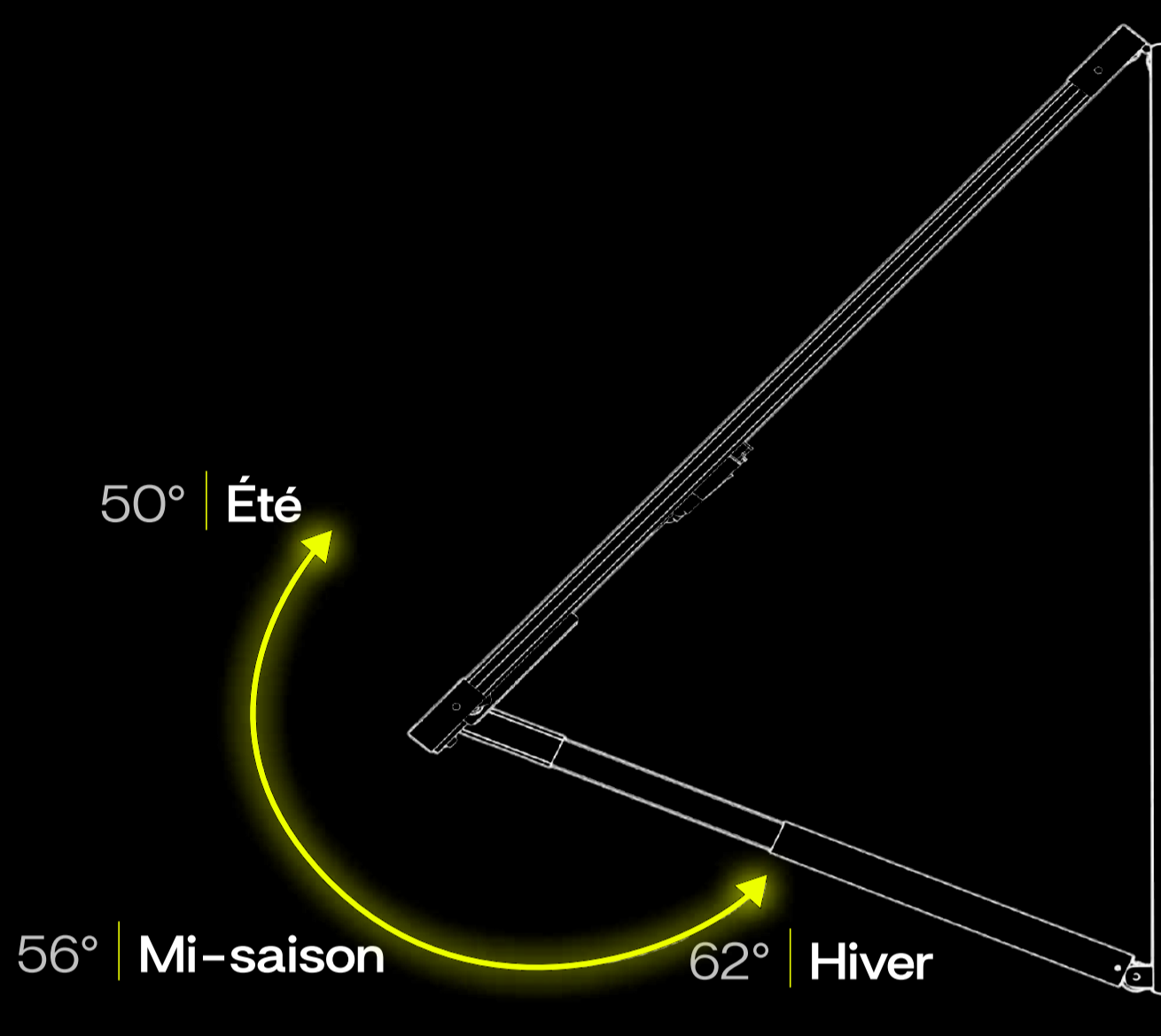
Poids d'un ballast rempli d'eau **10kg**

Poids d'un ballast rempli de sable mouillé jusqu'à **22kg**



Où vous voulez

Au mur

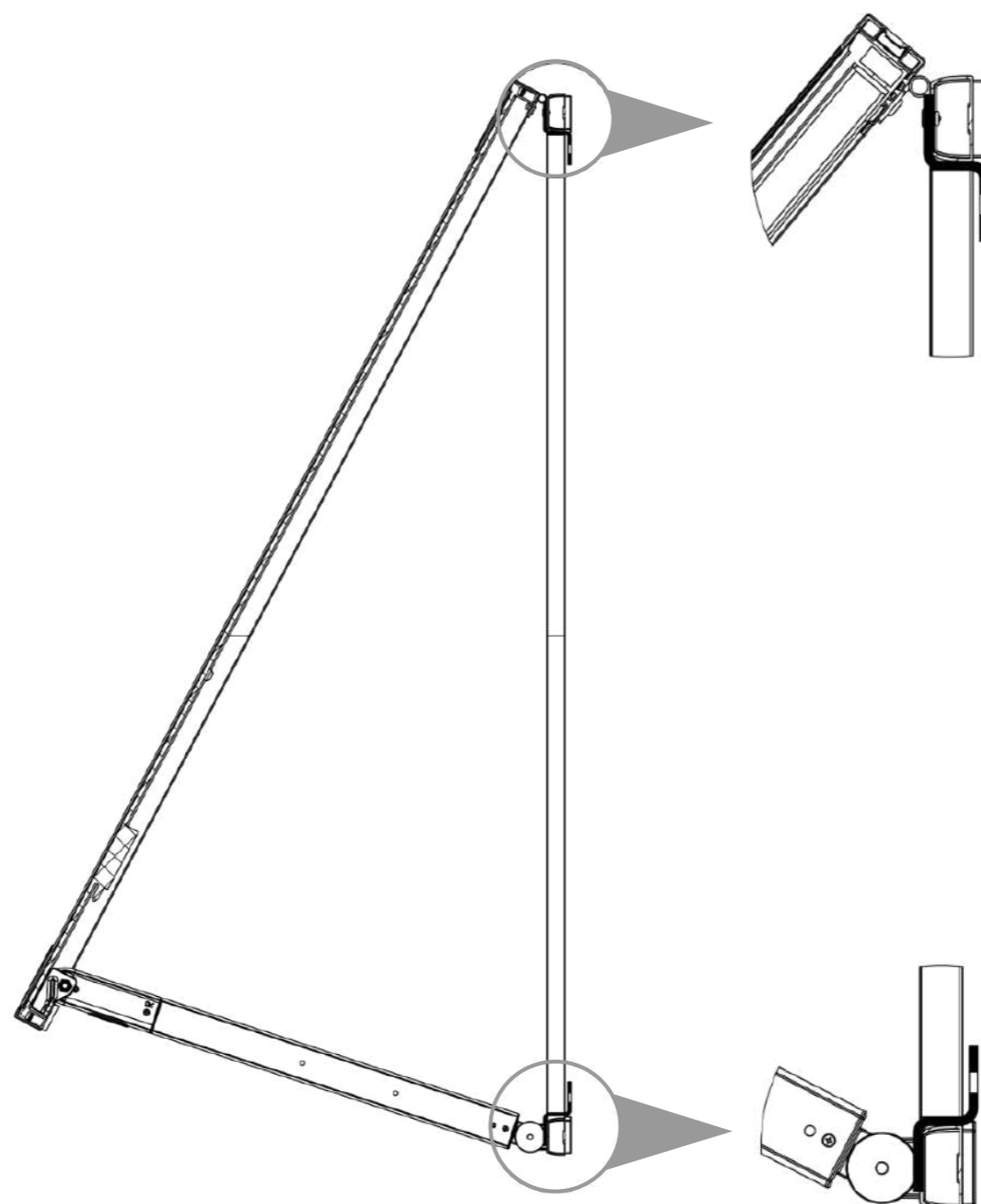
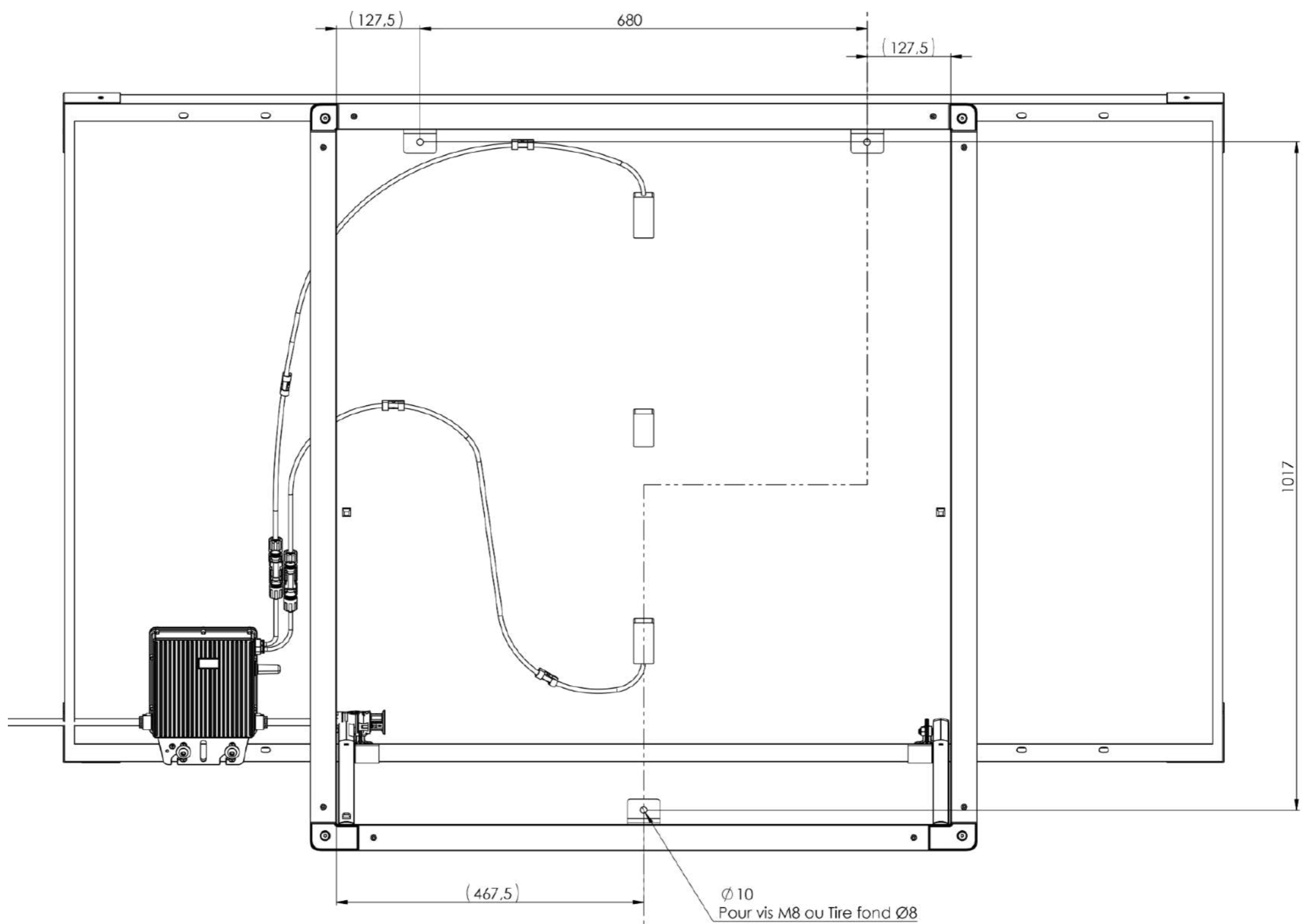


Au mur : Attention à plus d'1m80, une déclaration préalable est nécessaire.
Sur toit plat : avec une PLAY lestée, pas de déclaration préalable obligatoire.
A vérifier cependant avec le service d'urbanisme de votre commune.
PLAY fixée: une déclaration préalable est nécessaire.



Installation murale

C'est aussi simple que d'accrocher un tableau. Fixez les 2 pattes murales supérieures. Accrochez-y votre PLAY2. Terminez en fixant la patte inférieure.

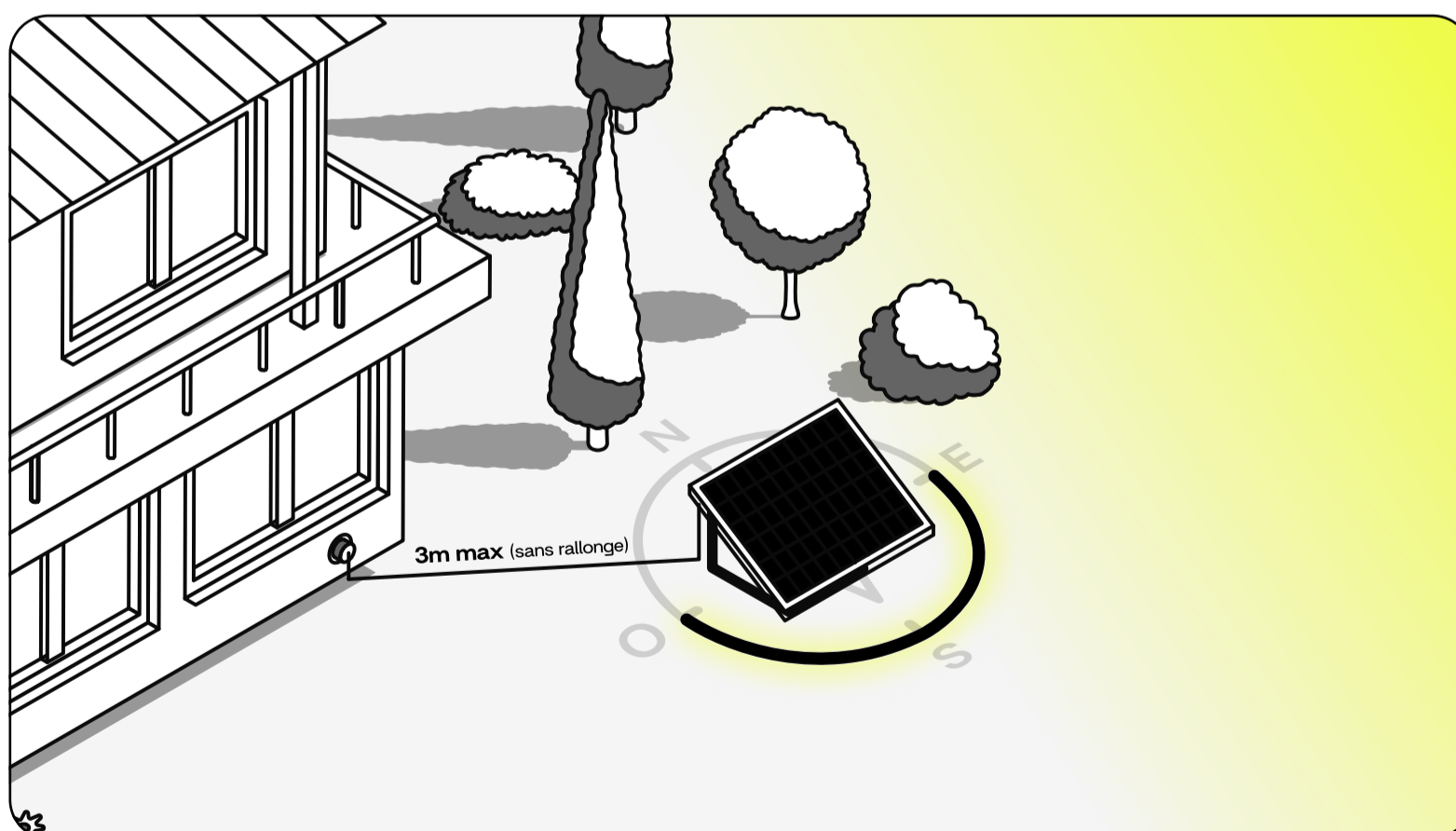


Attention : le support doit malgré tout être lisse et plat sans déformation. Ne convient pas à un vieux mur en pierre non régulier. Le châssis inférieur ne doit être ni déformé, ni en contrainte. Le risque étant d'endommager le panneau de verre. Le choix des vis doit être adapté au type de mur et relève de la responsabilité du client.



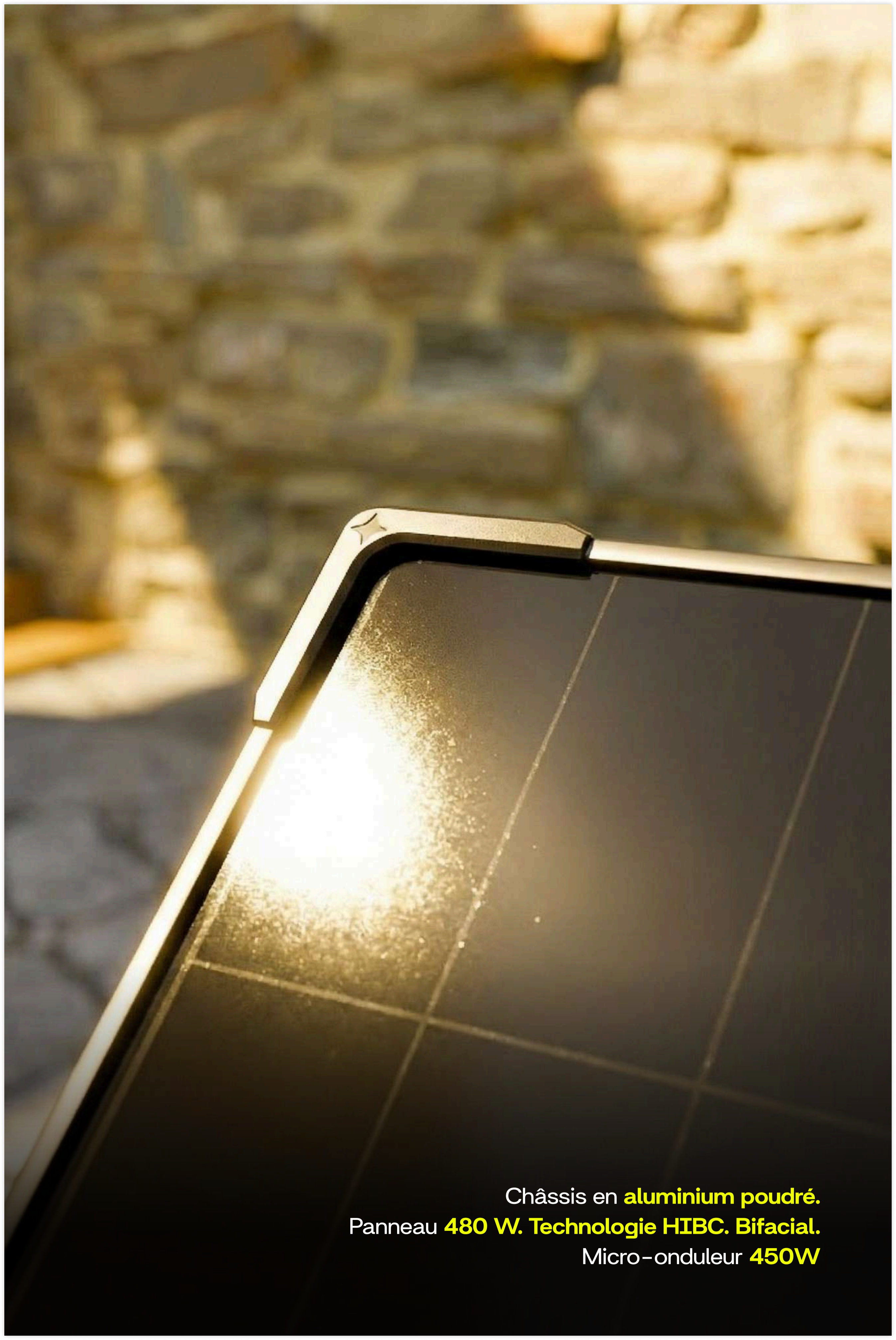


Choisissez un espace ensoleillé du matin au soir pour maximiser la production de votre station
D'Est en Ouest, du matin au soir, optimisez l'irradiation de vos stations pour une production optimale.



Pour brancher votre station vous disposez d'un **câble d'alimentation d'une longueur de 3m**.
Pour l'appairage, vérifiez que votre station se trouve à **10m maximum de la box internet**.





Châssis en **aluminium poudré**.
Panneau **480 W. Technologie HIBC. Bifacial**.
Micro-onduleur **450W**



04 | STREAM

01 | Téléchargez l'appli **STREAM** (pour iPhone ou Androïd)

02 | Créez votre compte

03 | Appairez votre **PLAY**

04 | Suivez en temps réel vos flux d'énergie

Conditions requises :

- Box configurée en 2,4 Ghz obligatoirement (ou séparé du 5 Ghz avec un nom différent)
- Distance 10m maximum (répéteur fortement conseillé)
- Bien vérifier les autorisations de l'application
(activer la localisation, la découverte des appareils, le bluetooth, être sur le même réseau wifi)



Écran d'accueil

Sur l'écran principal, utilisez le carrousel pour glisser d'équipement en équipement et suivre leurs données énergétiques. Vous bénéficiez d'un relevé d'ensoleillement géo-localisé en temps réel pour vous aider à piloter votre production.

Ensoleillement local

Votre équipement

Production

Production en temps réel

Aperçu en direct

Historique
(par jours, mois, années)

Énergie réseau

Réglages

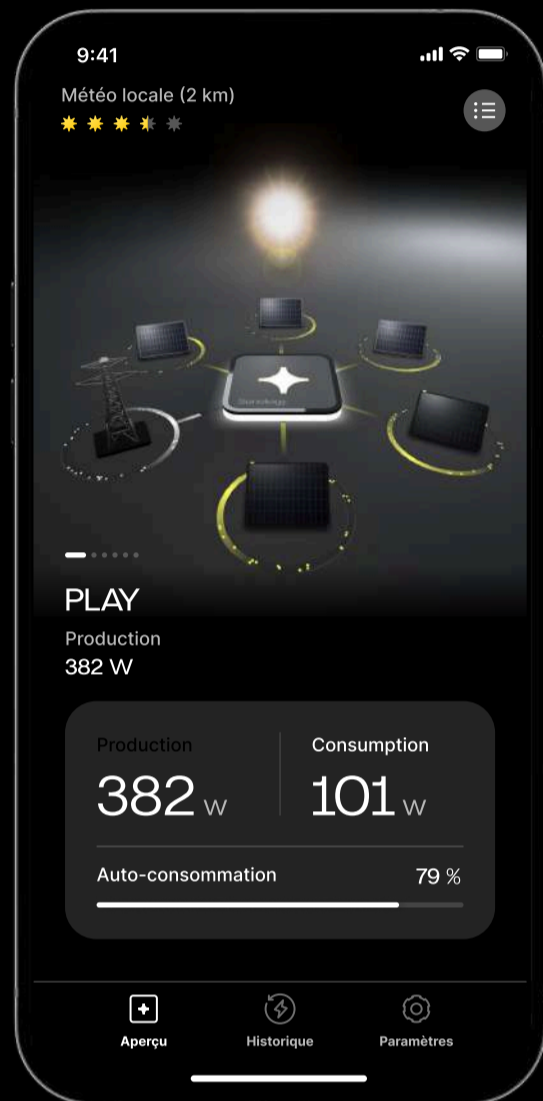


Écrans

STREAM s'adapte automatiquement à l'évolution de votre parc photovoltaïque et à votre maison. Connectez vos équipements en un clic. Où que vous soyez, gardez toujours un oeil sur chaque détail de votre système. De notre côté, on veille au grain pour vous.

Aperçu en direct

Production, consommation et irradiation en temps réel avec vue 3D immersive.



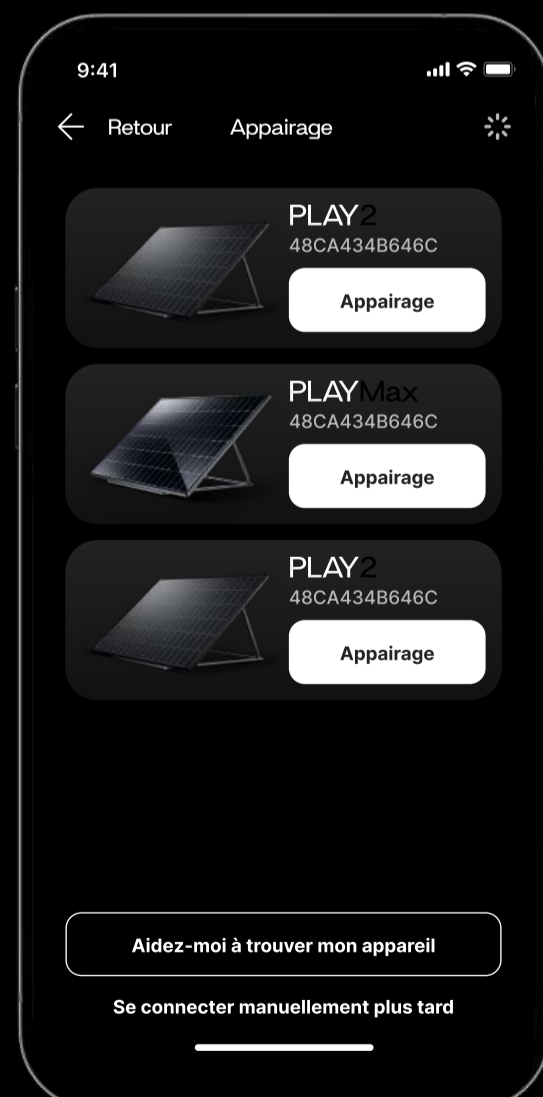
Historique

En jour, semaine, mois et année, en kWh et en Euros.



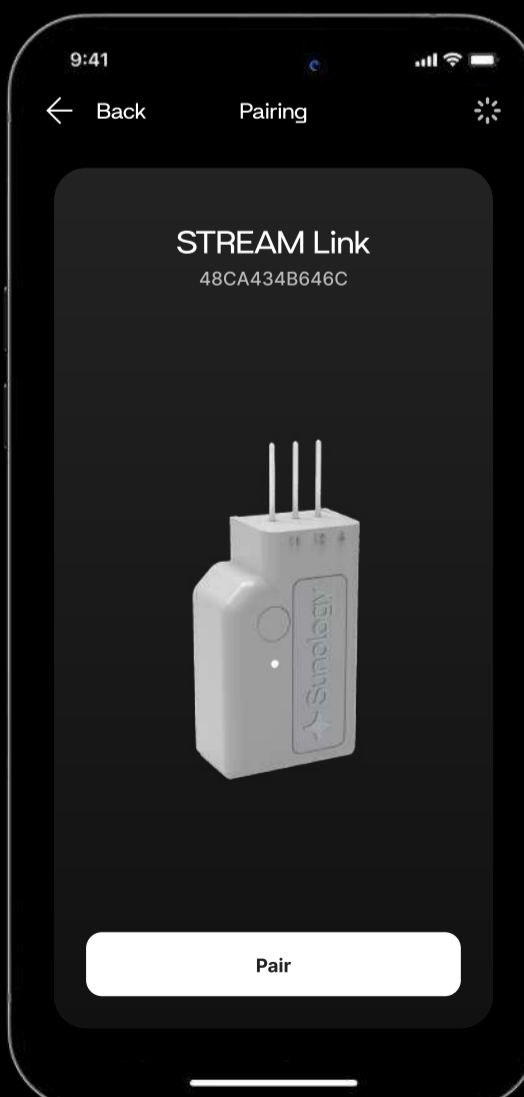
Appairage

Auto-détection des stations via Bluetooth + appairage WiFi.



Énergie réseau

Suivi de votre consommation via transmetteur STREAM Link (en option)

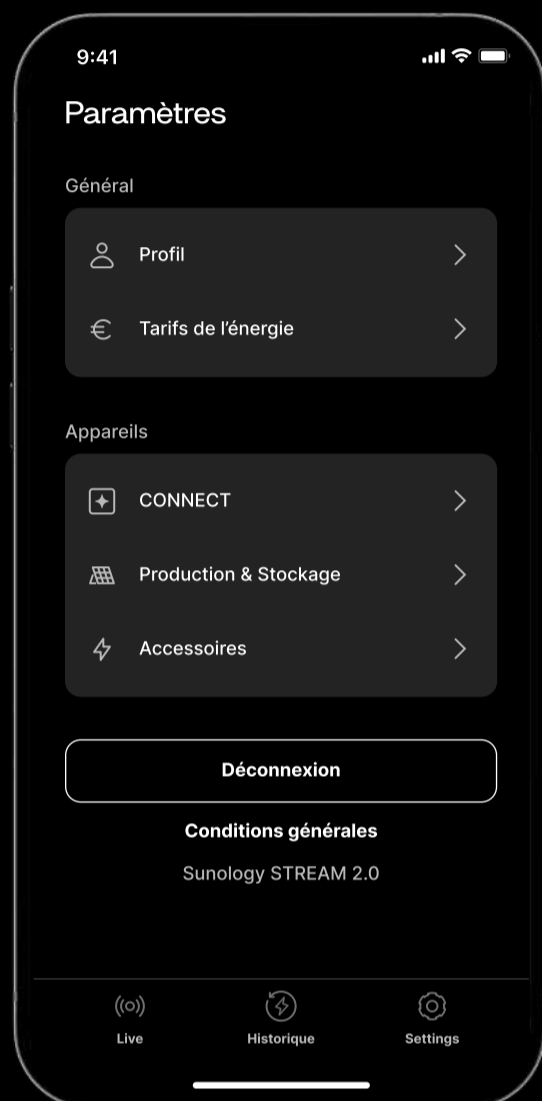


Mise en route

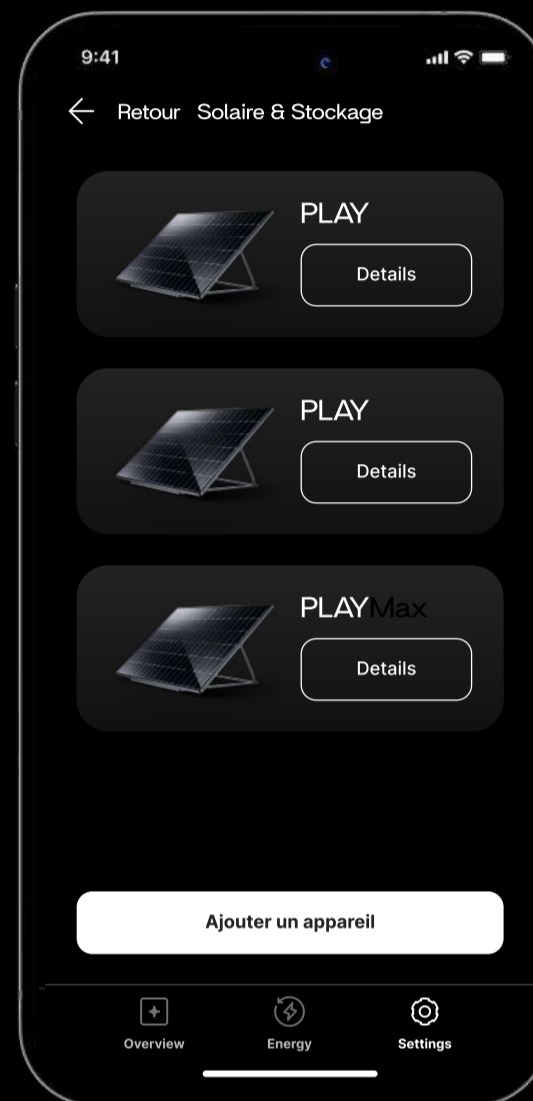
Afin de vous accompagner pour appairer votre **PLAY**, suivez ce tutoriel pas-à-pas que nous vous avons préparé avec soin.

Attention pour que l'appairage fonctionne, vous devez le réaliser en plein jour, dans un espace lumineux.

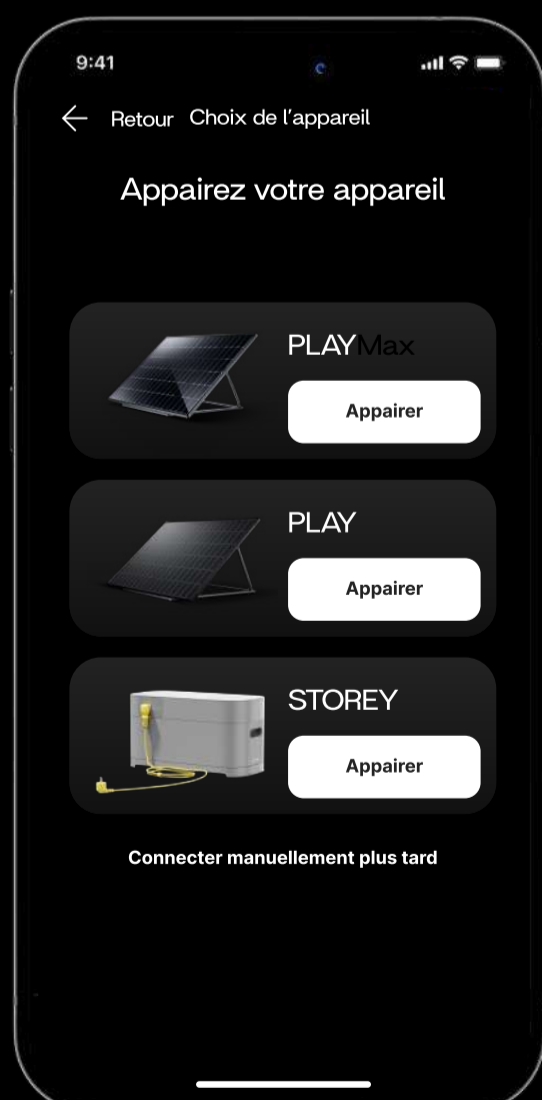
1. Cliquer sur "Solaire & Stockage"



2. Cliquer sur "Ajouter un appareil"



3. Cliquer sur "Appairer" sur la carte PLAY



4. Suivre les instructions et si ça ne fonctionne pas, cliquer sur "Ça ne marche pas" en bas de page

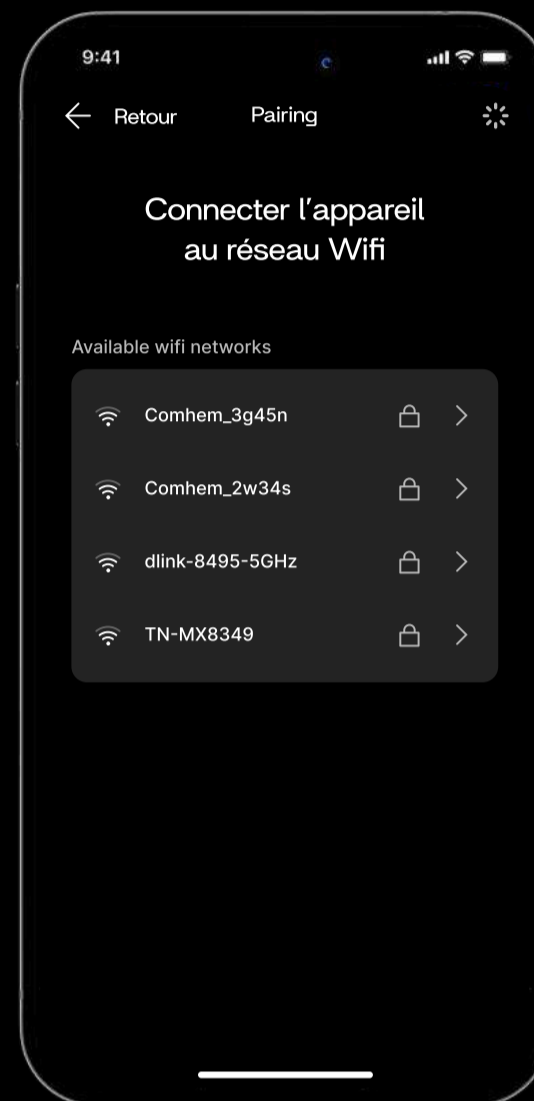


Mise en route (suite)

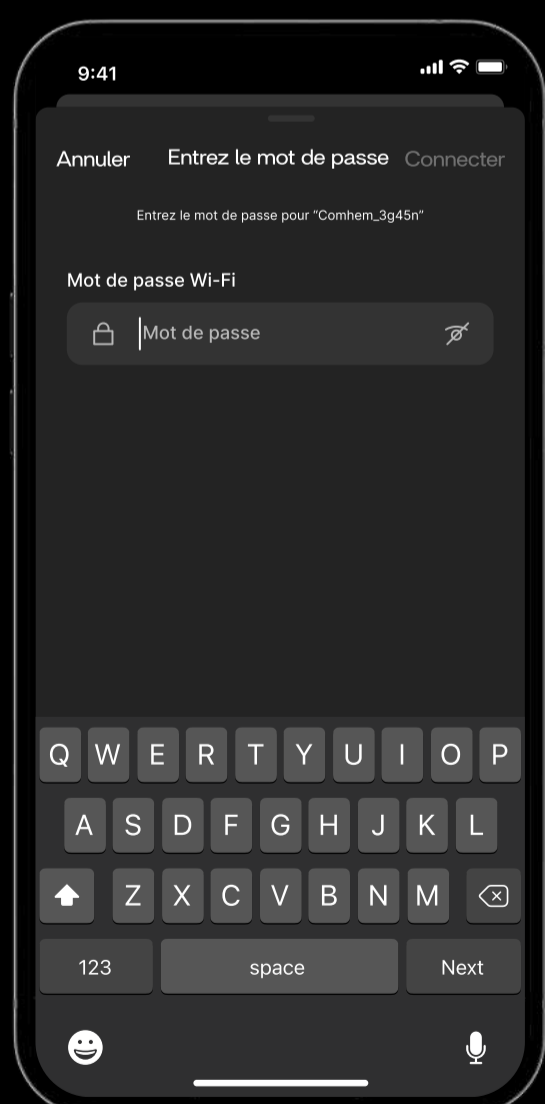
5. Renseigner le numéro de série de la station



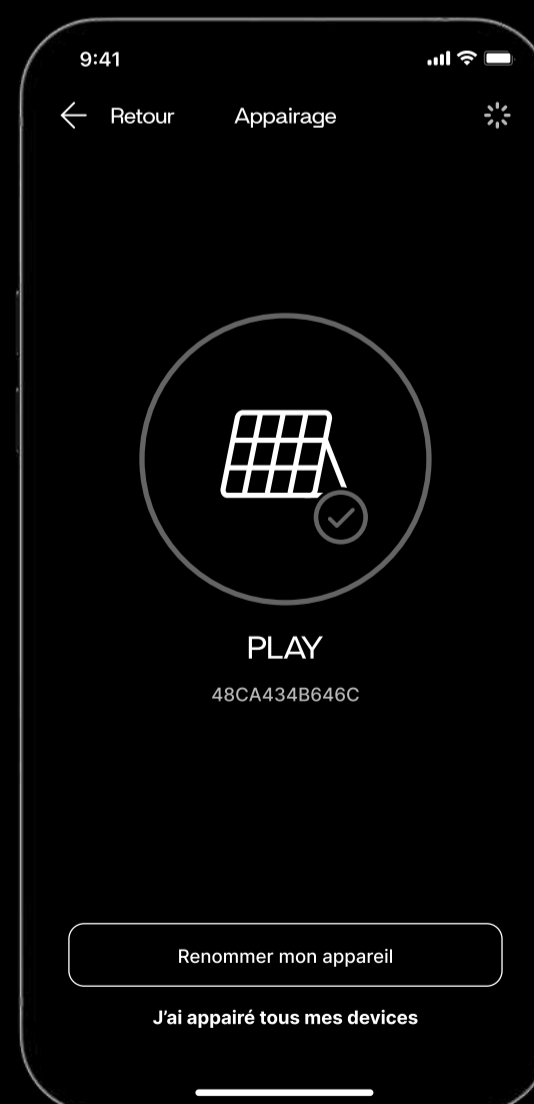
6. Sélectionner le réseau wifi (votre téléphone doit y être connecté également)



7. Remplir le mot de passe du réseau wifi



8. Félicitations, votre station PLAY est connectée et fonctionnelle



Avant de profiter de votre **PLAY**, veuillez patienter 15 min le temps qu'elle s'initialise



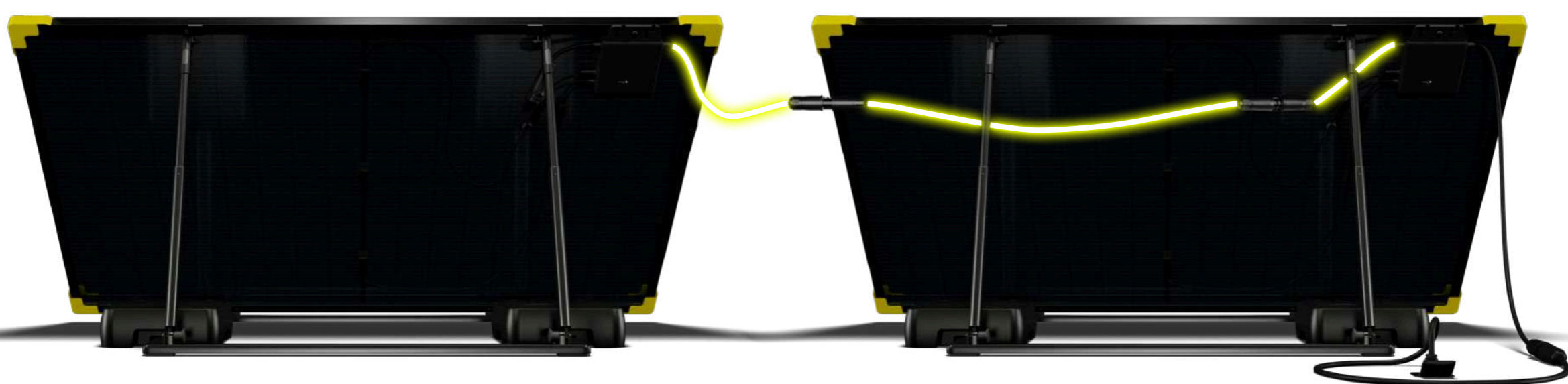
05

Produisez (bien) plus

Grâce au **câble d'interconnexion** disponible en accessoire, vous pouvez **relier plusieurs stations** entre elles afin d'augmenter votre production.

Interconnexion entre stations PLAY

Si vous disposez de plusieurs stations, vous pouvez les connecter entre elles. Vous avez alors besoin de deux câbles d'interconnexion PLAY **femelle - mâle**.



Interconnexion entre stations PLAY Max et PLAY

Si vous souhaitez raccorder une station **PLAY** à une **PLAY Max** avec la **PLAY** comme source d'alimentation, vous devrez utiliser un câble **BC01 mâle-femelle**. Contrairement aux autres configurations, le câble **femelle-femelle** n'est pas compatible dans ce cas précis.



À noter :

Vous pouvez aussi ajouter une PLAY Max à une station PLAY (PLAY également) grâce au câble d'interconnexion disponible en accessoire.

Pour se faire vous aurez besoin d'un câble BC01 femelle-femelle, à condition que ce soit la PLAY Max qui alimente le réseau.



06

Accessoires

Optimisez votre expérience solaire avec notre sélection d'accessoires conçus pour simplifier, sécuriser et personnaliser l'installation de votre Station **PLAY**.
Chaque détail compte.



2 Ballasts 10L

Lestez au sol votre station grâce à ce kit de deux ballasts. À remplir d'eau, de sable ou de sable humide.

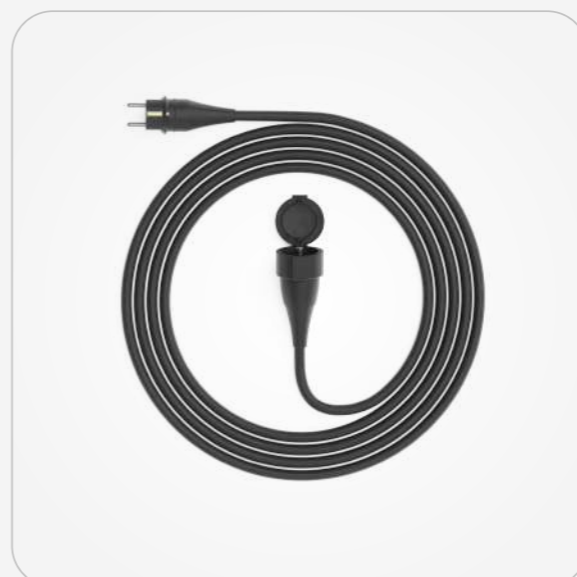


Kit de fixation murale
Pour fixer **PLAY** sur tout type de paroi pleine.



Interconnexion

Reliez vos Stations en toute simplicité.



Rallonge (10 ou 25m)

Étanches - grâce à son indice de protection IP44.



Répéteur WiFi

Pour augmenter de 25m la portée de votre WiFi.



STREAM Connect + Link

Pour connecter votre compteur Linky et suivre votre consommation d'énergie venant du réseau public.



07

Astuces

On vous guide pas à pas. Que vous ayez opté pour une station Sunology **PLAY**, **PLAY Max** ou **GO**, quelques formalités simples suffisent à déclarer et protéger votre installation.

Convention d'autoconsommation (CACsi) auprès d'ENEDIS ou au gestionnaire de réseau local compétent

Obligatoire pour toute station, quelle que soit sa puissance.

Il s'agit simplement de déclarer votre installation photovoltaïque à ENEDIS ou au gestionnaire de réseau local compétent. Aucun accord préalable n'est nécessaire : **c'est une formalité administrative, rapide et gratuite.**

[Rendez-vous ici pour remplir votre CACsi.](#)

Déclaration auprès de votre assurance habitation

Votre station Sunology est un équipement de valeur. Pour la protéger contre le vol ou les dégradations, pensez à l'intégrer à votre contrat multirisques habitation.

Dans la grande majorité des cas, les assureurs l'ajoutent sans surcoût. Une simple déclaration suffit.

Faut-il faire une déclaration de travaux en mairie ?

Cas 1

Station posée et lestée au sol

Aucune formalité. Elle est considérée comme un équipement mobile, au même titre qu'un parasol ou un barbecue.

Cas 1

Station fixée à un mur à moins de 1,80m de hauteur

Là encore, **aucune démarche** n'est requise.

Cas 3

Station fixée à plus de 1,80 m de hauteur ou sur un toit

Dans ce cas, votre installation est considérée comme "attachée au bâti", ce qui peut modifier l'aspect extérieur de votre logement. Contactez votre mairie pour savoir si une autorisation est nécessaire.

À noter : Si votre installation solaire dépasse **3000 W de puissance totale** (à partir de 8 stations) et qu'elle est attachée au bâti, une **déclaration préalable de travaux est obligatoire**, même si elle est située à moins de 1,80 m.



| Besoin d'un coup de pouce ?

Notre équipe est là pour vous accompagner à chaque étape. Avec Sunology, l'autoconsommation reste simple, accessible... et bien encadrée.

 02 52 33 14 33

 Lancer une conversation



Garanties

En choisissant SUNOLOGY, vous venez d'acquérir des produits répondant aux exigences de qualité les plus élevées. Pour formaliser cette qualité, SUNOLOGY offre, pour ses systèmes d'économies d'énergie, un service relatif aux prestations de garantie sur une période de 25 ans conformément aux conditions suivantes.

1 | Prestations

Les présentes conditions de services se rapportent aux produits de la gamme de produits Sunology.

a | Garantie des produits : modules solaires photovoltaïques, (micro) onduleurs ainsi que support de fixation et lestage

Les modules solaires photovoltaïques rigide (panneaux), (micro)onduleurs ainsi que les supports de fixation et de lestage sont garantis pendant 25 ans pièces à partir de la date de facturation contre tout défaut de fabrication ou vice de matière, et 15 ans pour les modules photovoltaïque semi-rigides.

Les défauts esthétiques ou d'aspect ne donne lieu à aucune garantie ou responsabilité de SUNOLOGY. La garantie de SUNOLOGY se limite à son choix à la réparation ou au remplacement par elle des produits reconnus défectueux. Elle ne joue que si les produits ont été installés conformément à la notice de montage et aux règles de l'art, ont été stockés et utilisés normalement et conformément à leur destination et n'ont subi aucune modification.

Tout défaut doit faire l'objet d'une réclamation écrite dans un délai maximal de 15 jours à compter de sa découverte et toute garantie ou responsabilité de SUNOLOGY est éteinte à l'expiration du délai de garantie précisé ci-haut, à compter de la livraison matérielle des produits. Quelle que soit la nature de sa réclamation, l'acheteur doit démontrer le défaut constaté et en fournir une description détaillée. Aucun retour de produit ne peut intervenir sans l'accord préalable, exprès et écrit de SUNOLOGY.

b | Garantie de puissance 25 ans : modules solaires photovoltaïques (panneaux)

Dans les conditions de mesures standardisées, les modules solaires photovoltaïques distribués par SUNOLOGY présentent une spécification de puissance de fonctionnement nominale qui s'inscrit dans un intervalle de tolérance déterminé, dans les vingt-cinq (25) premières années.

Pour connaître les valeurs nominales correspondantes et les conditions de garantie applicables, le client doit se reporter à la fiche de spécifications du module concerné.

Si, dans les délais indiqués dans les fiches de spécifications des modules, à compter de la date de vente au client, un module quelconque présente une puissance inférieure aux seuils minimum fixés par les fabricants des modules, stipulée à la date de livraison, puissance mesurée par SUNOLOGY dans les deux cas, et à condition que SUNOLOGY, seul compétent en la matière, reconnaisse que la perte de puissance est due à un défaut du matériel ou de fabrication, SUNOLOGY compensera la perte de puissance constatée, (a) soit en fournissant au client des modules de remplacement permettant de maintenir les valeurs précitées, (b) soit en fournissant au client un nombre suffisant de modules pour remplacer la puissance manquante, (c) soit en réparant le module.

En cas de livraison de modules de remplacement, le client ne peut prétendre à l'emploi de modules neufs ou à l'état neuf. Au contraire, SUNOLOGY est autorisée à livrer comme remplacement des modules d'occasion et/ou réparés.

c | Garantie des produits : batterie de stockage

Les produits dédiés au stockage d'électricité sont garantis :

• **VAULT :** 10 ans pièces ou 2500 cycles d'utilisation à 100% de capacité à partir de la date de facturation contre tout défaut de fabrication ou vice de matière.

• **STOREY :** 15 ans pièces ou 7500 cycles d'utilisations à 80% de capacité à partir de la date de facturation contre tout défaut de fabrication ou vice de matière.

d | Garantie des produits 2 ans : composants électroniques, câbles et connecteurs

L'ensemble des produits, à l'exception des modules solaires photovoltaïques, (micro)onduleurs, supports de fixation et de lestage, et batteries, est garanti pendant 2ans pièces à partir de la date de facturation contre tout défaut de fabrication ou vice de matière.

La garantie du Vendeur porte sur l'échange des pièces qui seraient reconnues défectueuses après examen par ses soins, à l'exclusion des frais de main d'oeuvre, de déplacement, de toute indemnité et prolongation de garantie. Pour tout Produit retourné sous garantie, le Vendeur procédera à sa réparation et/ou à son échange. Sont exclus de la garantie les incidents dus à l'absence ou à une défaillance de l'alimentation électrique (contacts, fusibles...), à un défaut d'entretien, à un montage non conforme..., ainsi que les installations non respectueuses des normes et réglementations françaises en vigueur.

2 | Revendication de droits

La revendication des prestations spécifiées à l'article 1 suppose que le client informe par écrit SUNOLOGY, à l'adresse indiquée à l'article 5.

Tout avis de droits à prestations doit être accompagné du justificatif d'achat d'origine comme élément attestant l'acquisition et la date d'acquisition des produits SUNOLOGY. Les droits doivent être revendiqués dans un délai de 15 jours à compter du jour où l'écart est détecté.

Le renvoi de produits n'est admis que sur autorisation préalable écrite de SUNOLOGY.

3 | Conditions d'emploi des produits

En outre, les prestations décrites à l'article 1 ne peuvent être accordées que si nos produits sont employés et/ou maniés de manière conforme.

Par conséquent, des prestations de notre part sont exclues si la baisse de la performance en deçà des limites décrites à l'article 1, ou la panne, ne peut être attribuée à nos seuls produits.

Cela est le cas notamment :

- Si les instructions et/ou consignes de montage, de fonctionnement et de maintenance manquent d'être respectées.
- Si les produits sont échangés, réparés ou modifiés par des personnes non autorisées par SUNOLOGY.
- Si les produits sont utilisés de manière incorrecte, ou font l'objet de négligence lors de l'installation, l'utilisation, l'entretien, le stockage, le transport ou la manutention.
- Si les produits ont été achetés d'occasion.
- En cas de vandalisme, de destruction due à des influences et/ou personnes/ animaux externes.
- En cas de force majeure comme par exemple d'inondation, d'incendie, d'explosion, de surtension, de chute de pierres, de bris accidentel, de coup de foudre direct ou indirect, ou d'autres intempéries extrêmes, par exemple grêle, ouragan, cyclone, tempête de sable ou autres circonstances ou événements non imputables à SUNOLOGY.
- Pour les stations solaires, en cas d'accroche ou de lestage non conformes aux prescriptions de SUNOLOGY.

4 | Non-responsabilité

Le présent certificat de service ne constitue en aucun cas la garantie d'une performance par rapport à la valeur nominale des produits, mais représente exclusivement une prestation spéciale décidée librement par SUNOLOGY. Dans ces circonstances, si la performance effective reste en deçà de la valeur nominale, SUNOLOGY est uniquement tenue de fournir les prestations citées à l'article 1. Toute responsabilité dépassant les limites de cette obligation est exclue, en particulier tout droit à dommages et intérêts, pour quelque raison que ce soit. Cette clause n'est pas applicable si la responsabilité doit impérativement être engagée en cas de dommages corporels ou de dommages causés sur des biens utilisés à des fins privées en vertu de la loi française sur la responsabilité du fait des produits, ou en cas de faute intentionnelle, de négligence grave, de manque de propriétés garanties et pour violation fautive d'obligations contractuelles essentielles, ou encore si la responsabilité est prescrite par la loi. Le présent certificat de service ne couvre pas les frais de transport pour le retour des produits, ni pour l'expédition d'un produit réparé ou remplacé, ni les coûts éventuels d'installation, de démontage ou de réinstallation des produits.

5 | Interlocuteurs

Toute correspondance avec SUNOLOGY doit être adressée à :
SUNOLOGY - 1 chemin de la Chatterie, 44800 Saint-Herblain, France

6 | Droit applicable

Les prestations accordées sur la base du présent certificat de service sont exclusivement régies par le droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent certificat sera de la compétence exclusive du Tribunal compétent du siège social de SUNOLOGY.

Edition 2025





Sunology | L'énergie **vous appartient**

